

Bloc 1 | L'union dans la diversité

Il est proposé :

1.1

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN invite ses syndicats affiliés à développer des pratiques d'ouverture envers la diversité de leurs membres visant une juste représentation de cette diversité sur tous les plans de la vie syndicale et de la participation démocratique :

- En développant une sensibilité à la diversité des milieux de travail
- En améliorant la capacité d'accueil
- En favorisant les rapports interculturels harmonieux
- En assurant une juste représentation des femmes

Bloc 2 | Démocratie syndicale, vie syndicale et engagement

Il est proposé :

2.1

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN appelle ses syndicats affiliés à définir leur projet syndical en identifiant des objectifs réalistes et atteignables, et à établir un plan d'action afin d'atteindre ces objectifs d'ici la fin du mandat avec l'appui du CCMM–CSN, des fédérations et de la CSN ;

2.2

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN, en collaboration avec ses syndicats affiliés, les fédérations et les services de la CSN concernés, organise une tournée régionale afin de susciter l'engagement des membres envers les objectifs identifiés et le plan d'action établi par chacun des syndicats ainsi que des résolutions adoptées par les fédérations et la CSN ;

2.3

Que des rapports d'étape soient faits périodiquement en assemblée générale afin de mesurer les progrès accomplis, et qu'un bilan final soit déposé au 38^e congrès du CCMM–CSN ;

2.4

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN s'assure que les syndicats qui ont des besoins particuliers en matière de vie et de démocratie syndicales reçoivent tout l'appui nécessaire pour y répondre.

Bloc 3 | Urgence climatique

Il est proposé :

3.1

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN fasse le bilan de sa politique d’approvisionnement responsable; qu’il fasse également une évaluation de l’empreinte écologique des outils de mobilisation et de visibilité; qu’il recherche, en collaboration avec ses syndicats affiliés, les meilleurs moyens pour réduire son empreinte écologique;

3.2

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN consolide la démarche amorcée au présent mandat afin de faire la promotion de la transition juste en mettant à contribution ses syndicats affiliés qui sont susceptibles d’être touchés par des mesures visant le retrait de l’économie des énergies fossiles ;

3.3

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN, avec la collaboration de ses syndicats affiliés, fasse pression auprès des gouvernements et des entreprises pour qu’ils revoient et améliorent leur plan de lutte aux changements climatiques en prenant les mesures qui s’imposent dès maintenant, pour s’assurer de réduire les GES de 45 % d’ici 2030 et d’atteindre l’objectif de neutralité carbone en 2050, ce qui respecte les cibles exigées par le GIEC.

Bloc 4 | Droit au travail

Il est proposé :

4.1

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN poursuive sa lutte pour l’obtention du salaire minimum à 15 \$ l’heure dans le cadre d’alliances les plus larges possible; qu’à cet effet, il planifie et organise, en collaboration avec les fédérations concernées, une mise en commun des stratégies syndicales régionales déployées afin de créer des liens de solidarité et de réaliser des actions avec les travailleuses et les travailleurs concernés ;

Bloc 5 | Marche mondiale des femmes au Québec en 2020 : *Nous résistons pour vivre, nous marchons pour transformer*

Considérant que la CQMMF a pour mission de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples ;

Considérant que la CQMMF contribue à éliminer les causes de la pauvreté et de la violence envers les femmes;

Considérant que la CQMMF adhère aux valeurs de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, soit l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix ;

Considérant que la CSN et son réseau de la condition féminine s'impliquent activement à la CQMMF, et ce, depuis sa fondation ;

Considérant que le comité de la condition féminine du CCMM-CSN est un membre actif de ce réseau ;

Il est proposé :

5.1

Que le conseil central et son comité de condition féminine participent aux activités de préparation de la 5^e Marche mondiale des femmes au Québec, qu'il s'agisse de consultations, de séances d'éducation populaire, etc. ;

5.2

Que le conseil central mobilise ses membres pour participer à la marche qui se tiendra le 17 octobre 2020 dans la région de Lanaudière ;

5.3

Que le conseil central et ses syndicats affiliés participent à soutenir les activités de la marche du 17 octobre 2020 en y allouant notamment des ressources financières, logistiques et humaines, afin de favoriser la participation du plus grand nombre possible de femmes de toutes les régions.

Bloc 6 | Non aux partenariats public-privé (PPP) !

Il est proposé :

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN poursuive sa lutte contre les CHUs en PPP, en collaboration avec les syndicats concernés afin que :

- a) le gouvernement rende publics les contrats secrets des CHUs en PPP ;
- b) qu'il annule les contrats en PPP et les ramène dans le giron public.